



### Bulletin Municipal de la commune de Saint-Barthélemy-Grozon

## Edito : le dernier Echo des Rives du Grozon de la mandature 2020-2026 / La loi électorale a changé



Chères Barthézonaises, chers Barthézonais,

Voici donc le dernier édito de cette mandature. Dans 3 mois, notre équipe sera remplacée par celle pour laquelle vous aurez voté. La loi électorale a changé. Les petites communes votent désormais comme les grandes : vous choisissez une liste, sans panacher; vous ne pouvez plus barrer des noms, vous ne pouvez plus ajouter des noms.

L'objectif est de favoriser la parité et renforcer la cohésion des conseils municipaux. Jusqu'ici, les petites communes élaient leurs conseillers au "scrutin majoritaire plurinominal, avec panachage possible". Ce système ne permettait pas d'assurer la parité entre les femmes et les hommes. En effet, les personnes qui n'obtenaient pas la majorité n'étaient donc pas élues et il n'y avait aucun moyen d'assurer une parité dans le résultat obtenu.

Le second argument, c'est d'obtenir une meilleure cohésion d'équipe, puisqu'une équipe obtient ainsi automatiquement la majorité : En effet l'équipe qui obtient plus que 50% des voix aura un nombre d'élus égal à 50% plus le pourcentage des votes obtenu. Par exemple, si deux listes obtiennent 60% et 40% des votes, celle qui a 60% aura 50% des sièges + (60% des autres 50% des sièges) ce qui ferait, : pour un conseil de 11 personnes, 8,8 soit 9 conseillers.

La place des élus dans la liste présentée est donc essentielle, puisque ceux qui seront élus sont pris dans l'ordre inscrit dans la liste. Les personnes qui veulent soutenir une liste sans trop de risque d'être élues se mettent donc en dernière position. Evidemment, cela n'est valable que si plusieurs listes se présentent. Si une seule liste offre ses services, cette mécanique n'a plus de sens: les 11 premiers inscrits sur sa liste seront élus.

En dehors des objectifs écrits pour changer cette loi électorale, on peut aussi penser que barrer manuellement des candidats par indication manuscrite sur les bulletins de vote est une sorte d'atteinte au respect de chacun, qui peut être très blessante. Avoir supprimé ces traits de crayon est aussi un acte d'humanité.

Rendez-vous donc les 15 et 22 mars, pour les dernières élections que j'aurai l'honneur de présider. En vous souhaitant à tous une excellente année 2026, sans trop de neige, sans trop d'inondations, sans trop de fuites d'eau, sans trop d'événements qui nécessitent urgence et dépenses! Je vous remercie du fond du cœur de la confiance que vous nous avez accordée pendant ces six dernières années, confiance à laquelle je crois avoir répondu, en mon âme et conscience, le plus honnêtement et fidèlement possible.

# Réaménagement de l'escalier intérieur de la mairie

Pendant les vacances de Noël le réaménagement de l'escalier pour aller de la mairie à l'étage supérieur a commencé: il s'agit de faciliter la jonction entre le bureau de la mairie à l'étage (totalement vide et abandonné depuis plus de 20 ans) en reprenant l'itinéraire qui existait autrefois pour aller de l'école aux appartements des instituteurs.



Après un long temps de réflexion, il a été décidé de donner à tout le bâtiment une fonction d'équipement public, le mélange avec la fonction résidentielle posant des tas de problèmes au plan juridique, organisation et sécurité.

La première modification à réaliser concerne l'escalier interne **pour ne plus avoir à passer par l'extérieur, à l'arrière du bâtiment**. Le nouvel escalier sera opérationnel en février. La période des vacances a été privilégiée pour limiter les bruits occasionnés par la démolition initiale.

Nous pourrions alors **améliorer le rangement des archives municipales**, qui, aujourd'hui, sont posées en vrac à même le sol: nous les classerons pour en faciliter la consultation par la prochaine équipe municipale.

Une mise en place d'étagères sera nécessaire. **Nous faisons d'ores-et-déjà appel à quelques bénévoles** pour donner un coup de main pour ce travail. Vous aviez été nombreux à venir vider les combles en 2020: ce fut un moment convivial et très efficace! Qui accepterait d'aider à installer des rayonnages au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ?

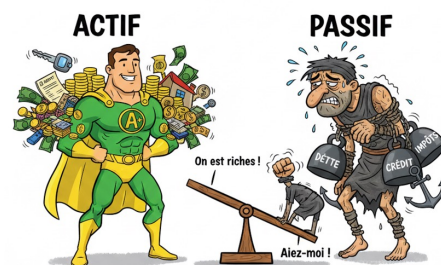
La Mairie sera d'autant plus la « maison pour tous » que l'étage réaménagé recevra ensuite une nouvelle salle de réunion, une petite bibliothèque, une salle d'informatique, des lieux qui pourraient être utilisés par nombre de Barthézonais. N'hésitez pas à venir participer à son aménagement et à indiquer votre accord à la mairie.

*Pour plus de détails sur l'histoire des travaux passés de la mairie-école, voir l'article sur le site de la commune [www.saintbarthelemygazon.fr](http://www.saintbarthelemygazon.fr)*

## Budget 2026: reconduite du Budget 2025 pour pouvoir travailler ce trimestre

Il ne serait pas très correct de voter un budget pour l'année 2026 alors que l'équipe future ne sera « aux manettes » qu'en avril. Néanmoins la vie continue et il faut pouvoir continuer à gérer la commune, à payer les dépenses correspondant aux décisions qui ont été prises ainsi qu'à rétribuer le personnel communal.

Pour cela, les communes utilisent un dispositif identique à celui que met en œuvre l'Etat : elles peuvent faire voter une "autorisation spéciale" qui permet, sans que le budget de l'année nouvelle ne soit voté, d'engager au premier trimestre jusqu'au quart de la somme du budget de l'année précédente, chapitre par chapitre. C'est ainsi que les choses fonctionneront jusqu'à fin mars 2026.



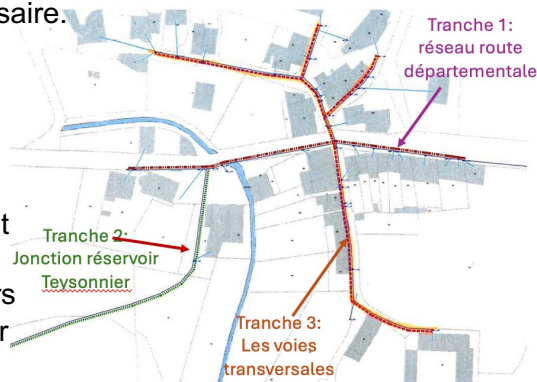
# Réseau d'eau de Grozon : fin des travaux de rénovation

Le réseau de distribution d'eau potable à Grozon était en mauvais état, tuyaux en amiante – ciment, fuites fréquentes. Leur changement était nécessaire.

Un programme en 3 tranches fut établi :

- distribution le long de la D533
- jonction avec le réservoir de Teyssonier
- distribution sur les voies perpendiculaires à la D533

La première tranche a été réalisée en priorité, car il était nécessaire d'en terminer le chantier avant de pouvoir lancer les travaux de sécurisation (trottoirs, ralentisseurs surélevés). La jonction avec le réservoir de Teyssonier a pu être réalisée simultanément.



Le réseau d'eau dans le village de Grozon et les 3 tranches de travaux

Il fallut attendre fin 2025 pour obtenir les aides demandées pour la troisième tranche. Un appel d'offres a été lancé en octobre 2025. 4 entreprises ont répondu. Les prestations proposées étant jugées onéreuses, une négociation a été entamée, qui a permis de retenir l'entreprise SIGEA RHONE ALPES (Valence) pour un budget de 90 296 € HT. Des subventions ont été obtenues de l'Agence de l'Eau (34%) et du Département (30%). Il restera donc à la charge de la Commune 36% soit 32 140 €. Mais l'objectif de disposer d'un réseau totalement rénové sur Grozon sera donc atteint.

L'autre sujet qui impacte fortement le budget eau potable est la mise aux normes des captages. Vous avez été régulièrement tenus au courant des études qui ont permis de redéfinir les périmètres de protection, puis la mise en œuvre de l'enquête publique pour obtenir le droit d'intervenir sur ces périmètres. Il s'agit maintenant de réaliser les protections nécessaires. Le budget est conséquent puisqu'il se monte à plus de 200 000 €. Les financeurs ont répondu "présent", puisque les subventions accordées se montent à 80% du projet (Agence de l'Eau: 50%; Etat: 30%). Il restera donc à déboursier en autofinancement les 20% restants, soit environ 42 000 €. Ceci engage bien sûr le budget de 2026.

Ces aides importantes montrent combien le problème de l'eau potable est important et considéré comme une priorité d'action par les instances gouvernementales.

## Aux Petites Saveurs du Marché: une bonne première année pour notre boulangère du mercredi

Voilà une petite année que nous avons pris l'habitude de voir le food-truck d'Axelle BOUVIER, au nom des « Petites Douceurs du Marché », stationner près de l'arrêt de car de Saint-Barthélemy, le mercredi matin.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'elle est tout à fait satisfaite du temps qu'elle passe à attendre et servir le chaland (de 10h30 à 14h00). Il ne s'agit plus d'une période d'essai, mais d'une présence régulière sur laquelle les Barthézonais peuvent compter.

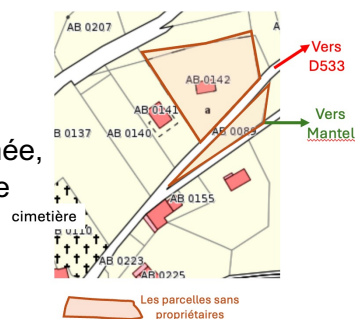
Vous pouvez lui passer des commandes, elle peut livrer à d'autres moments que le mercredi matin. Sa présence montre que dans une petite commune lorsqu'il y a des offres de bons produits, la demande est là. Il faut juste se souvenir du planning.



Boulangerie Pâtisserie  
Glacerie Chocolaterie  
06.56.77.20.14  
auxpetitesdouceursdumarche@laposte.net

# Le terrain sans maître sort de son abandon!

Quiconque s'est promené Chemin du Cimetière dernièrement se serait cru au fond d'une forêt servant plus ou moins de dépotoir. A quelques pas du cimetière, jouxtant la dernière maison habitée, près de 3 000 m<sup>2</sup> de terrain dorment depuis un quart de siècle, sans que personne ne se demande s'il est normal de voir là une carcasse de maison jamais terminée, une vieille caravane pourrie, un hangar de tôles rouillées. Au milieu d'une nature qui a repris sa place, donnant au site un aspect quasi tropical !



L'ancien propriétaire est décédé en 2001, sans laisser de descendant direct. Aucun membre collatéral de la famille n'a souhaité hériter. Depuis, personne n'est intervenu sur ces parcelles, personne n'a payé de taxes foncières. Les lieux sont devenus un "bien sans maître ». Les lois permettent à une commune d'en devenir propriétaire.

Mais à condition de suivre une procédure juridique assez longue: affichage, enquête publique, accord du Conseil Municipal. C'est ce que nous avons réalisé. L'acte d'appropriation par la commune a enfin été signé. Il reste à finaliser les formalités de publicité foncière, ce qui est en cours.



Ceci va permettre de vendre ce terrain à une personne qui sera prête à le nettoyer (tâche importante !), à réaliser une modification du chemin pour réunir les 4 parcelles en un seul tènement et à le bâtir. Cet espace est en continuité directe avec le vieux village de Saint-Barthélemy, il est donc constructible.

Une offre a déjà été faite à la mairie, qui a été acceptée par le Conseil Municipal. On peut espérer qu'elle génèrera une modeste extension de l'immobilier communal et permettra, dans un futur assez proche, l'installation de 3 ou 4 nouvelles familles.

## Que devient la Maison DODE, ex-café GOUDARD?

Cette maison et les 3000m<sup>2</sup> qui l'entourent ont été acquis par la Mairie lorsque le propriétaire l'a mis en vente, en 2024. Depuis longtemps, nous souhaitons acquérir une partie du terrain (près du bâtiment Télécoms sous la Mairie-Ecole, dans l'idée de pouvoir y construire un hangar pour le matériel municipal.



Mais l'opportunité de l'ensemble du terrain permettait d'envisager la construction, à moyen terme, d'une future salle polyvalente, sachant que Matras - qui est en vente - ne sera pas toujours à disposition de la commune. Après un temps de réflexion sur l'avenir de cette maison il a paru souhaitable de trouver un artisan-e-qui pourrait exercer son activité et habiter.

Une petite annonce proposant ce bâtiment à la location a permis très récemment d'établir des contacts avec plusieurs personnes éventuellement intéressées: un brocanteur, un vendeur - installateur d'enseignes, un réparateur de motos, cycles et autres petits engins.

La location de ce bâtiment nécessiterait un budget de rénovation préalable conséquent. On peut se demander si la meilleure solution ne serait pas de vendre la maison, tout en conservant à la commune la majorité du terrain. Ceci permettrait d'avancer rapidement vers une réoccupation des lieux, tout en gardant une réserve foncière municipale, ce qui était l'objectif principal de cet achat.

Le Conseil Municipal du 14 janvier a émis un avis plutôt positif vis-à-vis de cette solution.

# Le PLU: une démarche de longue haleine mais indispensable. Nous en sommes au Plan d'Aménagement de Développement Durable!

Que d'acronymes parsèment ces textes arides et difficiles à comprendre ! Traduisons: **Le Plan Local d'Urbanisme** est la loi que se définit une commune pour régir les règles de construction et d'aménagement à respecter pour viser un avenir souhaitable.

Lorsqu'une commune n'a pas de PLU, (c'est le cas de Saint-Barthélemy-Grozon), elle est tenue à respecter le **Règlement National d'Urbanisme** (ou RNU), un document très contraignant qui limite drastiquement les autorisations à construire. Mais attention! Un PLU ne permet pas de faire n'importe quoi : il doit respecter toutes les directives supra-communales pré-existantes.

Se lancer dans l'étude du PLU était indispensable, ne serait-ce que pour réaliser le projet "d'éco-hameau », dont on a déjà parlé. Construire, de l'autre côté du Grozon, sur un terrain idéalement situé (par rapport au soleil comme aux réseaux publics), une urbanisation dont les enfants pourraient aller à pied à l'école sans traverser une seule route, serait interdit aujourd'hui: le RNU oblige de construire en continuité du village. Seul un PLU pourrait convaincre l'Administration de l'intérêt d'un tel projet.



Il a donc fallu choisir des professionnels pour préparer le PLU : Le BEAUR, de Romans a été retenu après appel d'offres, et le MTDA pour la partie "diagnostic environnemental". **L'année 2025 a servi à réaliser la partie Diagnostic**, mettant sur le papier tout ce qu'on sait sur le territoire et donnant les bases de ce qui devra être respecté dans le document final.

Cette phase a été présentée lors de la réunion du 14 octobre, en présence des services associés de l'Etat et du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale, défini pour les 3 Intercommunalités de Lamastre, de l'Eyrieux et de Privas).



Depuis, le travail a consisté à préparer le PADD (**Projet d'Aménagement de Développement Durable**), qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune, conformément à l'article L. 151-5 du Code de l'urbanisme.

Ce document assez succinct, résumant les volontés essentielles de notre futur en matière d'aménagement et de construction, et abordant le soutien à l'agriculture, la protection et l'usage des sols, la pérennité de l'école, la vie

dans les deux villages et l'amélioration des transports, sera présenté et discuté en réunion le 22 janvier.

Une fois l'accord sur ces principes obtenu, il s'agira d'établir le **document d'Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP), dont le rôle est de préciser les volontés sur certains quartiers où la politique de la commune peut avoir un poids particulier. Il pourra s'agir des centres des villages ou de certains hameaux.

Enfin il y aura **Le Règlement**, qui fixe, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés aux articles [L. 101-1 à L. 101-3](#).

Ces deux dernières parties du PLU seront à finaliser dans l'année 2026.

## L'enseigne MA'M a fermé ses portes!

Depuis mai 2024, l'ancienne boulangerie de Grozon avait repris vie, avec l'installation de Nathalie MERLE. Elle quittait Gilhoc-sur-Ormèze pour se trouver mieux placée, sans problème particulier de voisinage pour organiser ses soirées musicales.



Elle est venue pour offrir les services d'un bar et petite restauration, avec vente de produits locaux (une exigence de la Mairie, les travaux du bâtiment ayant été réalisés avec cet objectif) ainsi que salon de coiffure, puisque Nathalie a de multiples compétences.

Après une bonne année d'activité et de multiples essais de diversification, le commerce a eu du mal à capter assez de clientèle pour assurer sa pérennité. Et puis, après qu'une agression l'ait visée cet automne, Nathalie MERLE a décidé d'arrêter son activité.

Les lieux sont en train d'être vidés et seront de nouveau disponibles dès la fin du mois de janvier. C'est évidemment une déception: pour la Mairie, qui a entrepris de lourds travaux de réhabilitation de cette maison pour redonner vie à au moins un commerce sur Grozon; et pour les habitués qui fut, pendant cette vingtaine de mois, un lieu de rencontre.

Nous souhaitons à Nathalie de retrouver un lieu où elle puisse valoriser son savoir-faire et nous allons rechercher un professionnel qui pourra trouver là un espace déjà restauré prêt à servir.

## L'Ardéchoise à Saint-Barthélemy-Grozon: cap sur 2026!



Fort des trois Trophées de la Légende de L'Ardéchoise, la plus haute récompense attribuée aux communes qui participent à l'accueil des cyclistes, Amusaté é Boujaté a questionné les bénévoles pour savoir s'ils avaient toujours assez d'énergie pour accueillir les 2000 – 2500 cyclistes qui passeront à Saint-Barthélemy-Grozon le jeudi 11 juin 2026.

Réponse amplement positive: le groupe s'est déjà remis au travail, toujours animé par Gérard JULIEN : le thème est choisi (chut!), les décors, animations, costumes et ravitaillement des cyclistes ont fait l'objet de maintes discussions. Le travail démarre!

Si vous avez envie de participer à l'une ou l'autre de ces missions, comme à cette fête incroyable qui transfigure la place de l'église pendant toute une matinée de juin, sachez que tout nouveau bénévole est bienvenu. Contact: ☎ 06 43 64 38 47 ou [yves.komorn@orange.fr](mailto:yves.komorn@orange.fr).

# Se rapprocher du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche?

N'est-il pas étonnant que l'entrée du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche soit à Lamastre et que notre commune n'en fasse pas partie ? Ceci est une vieille histoire, qui date de la création du parc, il y a 25 ans.

Une rencontre a eu lieu récemment en Mairie de Saint-Barthélemy-Grozon avec Dominique ALLIX, le président du Parc et Carole MULLER, sa directrice, pour savoir dans quelle mesure un rapprochement pouvait être un objectif à viser.



L'élargissement du Parc est peu probable car il est déjà immense, et la Région, la principale Collectivité Territoriale à le financer, n'envisage pas son extension. Il peut y avoir par contre des opportunités d'associations avec les communes voisines, ce qui serait à étudier.

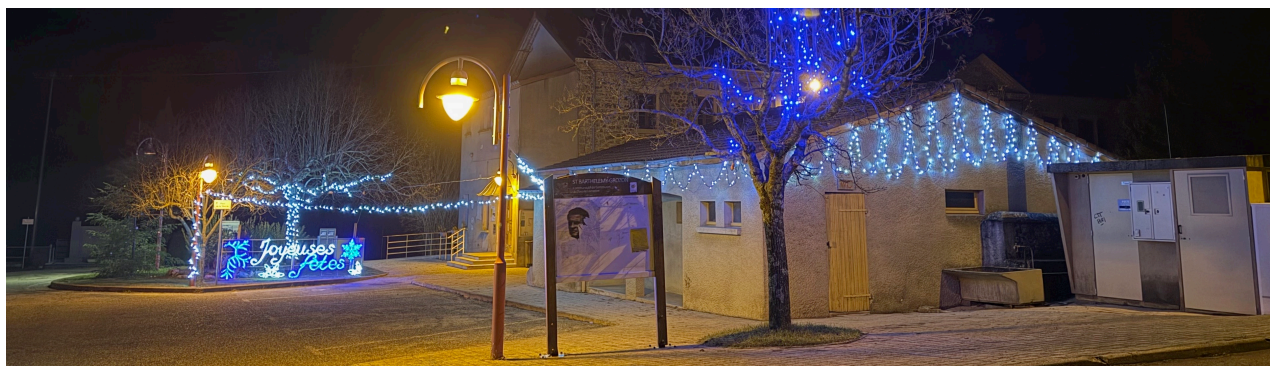
Nous sommes en effet déjà très présents dans les actions du Parc, par exemple en ce qui concerne la valorisation de la châtaigneraie et notamment les aides aux castanèculteurs pour améliorer leurs productions. Ce groupement de professionnels a été à l'initiative de la création du Parc.

Les actions multiples de cette structure (syndicat mixte) touchent l'économie, le tourisme, la nature sous toutes ses composantes, la vie culturelle. Autant de thèmes qui peuvent intéresser les Barthézonais et dans lesquels peuvent s'insérer certaines des actions menées dans notre commune.

Une démarche à approfondir ...

## L'Agenda de Saint-Barthélemy-Grozon: 1<sup>er</sup> trimestre 2026

16 janvier	18h00	AG Amusaté et Boujaté	Salle du Conseil
17 janvier	16h00	Vœux du Maire et du Conseil Municipal	Salle de Matras
22 janvier	18h00	Fête amicale pour Stella et Jean Marc	Salle du Conseil
24 janvier	10h00	Ardéchoise : premier atelier des bénévoles A é B	Ecole de Grozon
28 janvier	14h00	AG Club L'Eglantier	Salle du Conseil
24 janvier	20h30	Ardéchoise : réunion préparation A é B	Ecole de Grozon
15 mars	8h00	1 <sup>er</sup> tour Elections municipales	Salle du Conseil et
	- 18h00		École de Grozon
22 mars	8h00	2 <sup>ème</sup> tour Elections municipales (si nécessaire)	Salle du Conseil et
	- 18h00		École de Grozon



## Fin de la mission de Jean-François BRISSAUD

Il y a deux ans, le Conseil Municipal a voté la création d'un poste d'agent technique dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ». Il s'agit d'un contrat réservé à certains employeurs, essentiellement les collectivités publiques, qui favorise l'accès à l'emploi à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés particulières.

Ces contrats à objectif social sont créés pour un travail de 21 heures par semaine, pour une durée de 9 mois. Ils peuvent être renouvelés dans la limite de 24 mois. Le salaire est largement pris en charge par l'État et le Département. Cette période se termine donc maintenant.



L'objectif était de permettre à notre équipe technique de pouvoir réaliser les tâches qu'un homme seul ne peut guère assumer. Ce problème s'était déjà posé lors des mandatures précédentes et le même système avait été mis en œuvre.

A 3 mois de la fin de la mandature, nous n'allons pas décider d'engager le budget qui sera géré par la future équipe, qui décidera de sa politique en matière de personnel municipal. Nous sommes simplement convaincus qu'une personne seule a du mal à réaliser la multitude des tâches qui incombent au Service Technique de la Mairie, service qui s'appuie sur l'aide des élus disponibles, en cas de besoin. Ce qui ne peut fonctionner de façon régulière.

Nous avons apprécié la gentillesse de Jean François BRISSAUD et son adaptabilité aux travaux divers et variés auxquels il a participé pendant ces deux années au service de la Mairie.

## Stella et Jean-Marc se sont mariés!

Le couple de Stella BRANDMEYER et Jean Marc MARTIN joue un rôle important dans notre commune, car ils accueillent au Saint-Barth nombre de Barthézonais et de personnes de passage, dans le seul espace commercial du village, un lieu qu'ils ont rendu si convivial et où tant d'informations se partagent.

Plus de vingt ans de vie commune, confortés par une cérémonie toute discrète, qui a eu lieu le 22 décembre, en Lorraine. Nous souhaitons à Stella et à Jean-Marc tout le bonheur du monde!



**Nous donnons rendez-vous à celles et ceux qui voudraient les féliciter, en toute simplicité, en salle du Conseil Municipal, jeudi 22 janvier à 18h00. Chacun apporte un petit quelque chose à partager. Une manifestation toute amicale, rien d'officiel!**

## Louise est née!

Une heureuse nouvelle est arrivée récemment, presque un cadeau de Noël ! Anne Claire DEBUIIS, notre secrétaire de mairie, a donné naissance à Louise, charmante jeune fille de 3 kg.

Gardée au chaud, Louise n'est pas encore venue jusqu'à Saint-Barthélemy-Grozon et nous n'avons pu nous réjouir de vive voix avec Anne Claire et Sébastien, ses heureux parents. Nous les félicitons et souhaitons belle et bonne vie à Louise!

